

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-039

**AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ
DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES MISSION D'ORDONNANCEMENT
DE PILOTAGE ET DE COORDONNATION N° 2024006**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU les articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire l'autorité de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DÉCIDE

La signature du marché n° 2024006 relatifs à une mission d'ordonnancement, de pilotage et coordination avec la société **BATI M&H INGÉNIERIE** - 1, place de Babel - RIS-ORANGIS (91130).

Ce marché s'élève à hauteur 45 500,00 € HT et **54 600,00 € TTC**.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 21318 020 BAT 020 Construction d'un nouveau CTM.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière Principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 15 juillet 2024.

Le Maire,
Éric GRILLON

